

Document de consultation – Résumé analytique

La publication du présent Document de consultation offre aux organisations à but non lucratif (OBNL) et à leurs parties prenantes l'occasion, pour la première fois, de contribuer au développement de l'information financière internationale relative au secteur. Les commentaires que suscitera ce Document de consultation façonneront l'avenir de l'information financière dans ce secteur important mais pluriel, et ils peuvent être émis par trois voies [[lien ici](#)].

La préparation des documents comptables est déterminante pour la responsabilité et la prise de décision ainsi que pour la confiance qu'inspirent les OBNL. Cependant, à la différence des secteurs privé et public, les OBNL ne possèdent pas de normes internationales de comptabilité propres. Seuls quelques territoires ont élaboré des directives concernant les particularités des OBNL et du type de transactions auxquelles elles se livrent.

Les donateurs ont établi certaines exigences d'information financière adaptées à leurs besoins individuels, en partie à cause de l'absence de référentiel comptable unique international reconnu, mais cela a donné lieu à une certaine variabilité des exigences relatives à l'information financière. Ajoutée à la diversité des lois et des réglementations en vigueur dans différents pays ou régions, cette variabilité des informations exigées constitue parfois un véritable fardeau pour les OBNL.

L'Initiative IFR4NPO (International Financial Reporting for Non-Profit Organizations) entend répondre à ces problèmes en renforçant la gouvernance et la gestion financière des OBNL par le développement de Directives d'information financière mondialement applicables pour les organisations à but non lucratif (« les Directives »). Cela profitera à un large éventail d'OBNL et à leurs acteurs en rendant l'information financière plus transparente, plus crédible et plus propice aux comparaisons.

Les Directives seront développées à l'horizon de cinq ans de façon à répondre aux trois objectifs suivants.

Objectif 1 : Améliorer la qualité, la transparence et la crédibilité des rapports financiers des OBNL.

Objectif 2 : Soutenir la communication d'informations financières des OBNL nécessaire à la prise de décision et à la responsabilisation, en tenant compte des besoins des préparateurs et de ceux des utilisateurs.

Objectif 3 : Traiter les questions propres aux OBNL, ce qui favorisera la comparaison des informations financières des OBNL.

Le présent Document de consultation est le premier fruit du processus d'élaboration des Directives. Il a pour objectif de faire connaître et comprendre l'initiative et les questions qu'elle traitera, ainsi que de permettre la centralisation et la transmission des commentaires des parties prenantes. Il comporte deux parties.

1re partie : Questions générales relatives à l'information financière des OBNL

La 1re partie du Document de consultation s'adresse à un large public. Elle traite du paysage général de l'information financière des OBNL, examiné dans le contexte des objectifs de l'initiative.

Le Document de consultation fonde son approche sur les caractéristiques générales pour décrire les types d'organisation les plus susceptibles de s'inscrire dans le cadre de ces Directives. Il s'agit des organisations :

- qui ont pour objectif principal d'offrir des services d'intérêt général, ou
- qui placent tous leurs excédents dans leur objectif premier de prestation de service, ou
- qui obtiennent des revenus par financement volontaire, ou
- détiennent et utilisent des actifs à des fins sociales.

Les parties prenantes des OBNL ont besoin d'informations financières qui montrent si une OBNL atteint des objectifs en faisant l'usage le plus économe, efficient et efficace des ressources tout en respectant les restrictions et les réglementations, dans le contexte de sa santé financière à long terme.

Les rapports financiers à usage général établis sur la base des droits et des obligations qui reflètent les besoins ordinaires d'une vaste gamme d'acteurs répondront aux objectifs de l'initiative. L'information financière fondée sur les droits et les obligations offre une vision globale de la position et du rendement financier d'une entité. Elle améliore la qualité des informations susceptibles de servir à responsabiliser la direction et à prendre des décisions de financement ou autre. Les renseignements narratifs, non financiers, offrent un supplément d'information nécessaire aux fins de la responsabilisation et de la prise de décision, notamment la connaissance des objectifs, de la stratégie, des risques et du rendement relatifs à une entité.

Il est proposé que les Directives s'inspirent des référentiels comptables internationaux existants pour exploiter la régularité des procédures qui ont permis leur élaboration et permettre l'accomplissement de l'initiative dans les délais. Trois référentiels comptables internationaux existent aujourd'hui : La norme internationale d'information financière (norme IFRS®), la norme IFRS pour les PME® et les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS®). Ces trois référentiels internationaux se ressemblent

beaucoup, mais ils présentent aussi d'importantes différences. À l'aune des critères de pertinence pour servir de fondement aux Directives, chacun présente divers avantages et inconvénients potentiels.

Le Document de consultation évalue les alternatives et propose le modèle le plus crédible pour élaborer les Directives. Ce modèle propose de partir du cadre fondateur de la norme IFRS pour les PME et de puiser dans l'ensemble des normes IFRS, IPSAS et de niveau territorial, dès lors qu'elles répondent au mieux aux besoins des OBNL. Cette proposition est plus efficace que chacun des référentiels comptables pour répondre aux critères de pertinence et pourra être accomplie dans le délai de cinq ans imparti à l'initiative.

2e partie : Questions d'information financière propres aux OBNL

La 2e partie de ce Document de consultation se penche sur les questions d'information financière propres aux OBNL. Elle s'adresse aux personnes concernées par la préparation et l'audit de documents comptables d'une OBNL, ainsi qu'à toute personne faisant une utilisation régulière de rapports financiers d'OBNL. Elle décrit la façon dont les problèmes propres aux OBNL ont été recensés à ce jour, la nature de chacun d'eux et les critères de hiérarchisation des problèmes à envisager.

Les problèmes prioritaires concernent les domaines suivants :

- l'entité déclarante
- la comptabilité des entrants
- la comptabilité des extrants
- la comptabilité des actifs financiers et non financiers et
- la présentation, l'étendue et le contenu des rapports financiers.

Les questions propres aux OBNL actuellement prioritaires dans chaque domaine font l'objet d'une analyse supplémentaire. Une description de chaque question est fournie, notamment sur la façon dont elle pose un problème d'information financière et dont elle est traitée sur le plan international ou dans certaines normes et directives nationales. D'autres approches envisageables en réponse à chaque problème sont aussi présentées afin d'appeler des commentaires.

Des commentaires peuvent être émis sur chacune des questions soulevées dans les parties 1 et 2 du Document de consultation selon les trois méthodes de retour indiquées [\[lien ici\]](#).